

2020
2^{ème} Trimestre
(au 30 juin 2020)

BULLETIN D'INFORMATION N°17

SOMMAIRE

- A.** Présentation du système bancaire tchadien
- B.** Evolution récente de la situation du système bancaire tchadien
- C.** Evènements récents
- D.** Instruction n°003//2019 relative à la rétrocession des devises à la BEAC par les établissements de crédit

A LE SYSTEME BANCAIRE TCHADIEN : PRESENTATION

Le système bancaire tchadien compte neuf (09) banques commerciales au 30 juin 2020. Ce sont, dans l'ordre de leur identification :

1. ECOBANK Tchad(ETD)

Forme juridique : Société Anonyme (SA)
Capital social : 10 milliards FCFA
Date de création : 03 juin 1981
Actionnaires : ETI (74%), COFIPA (23%) et particuliers tchadiens (3%)
Effectif : 199 employés (dont 24 cadres)
Réseau : 11 agences (dont 05 à N'Djaména)

2. SOCIETE GENERALE Tchad(SGT)

Forme juridique : Société Anonyme (SA)
Capital social : 10 milliards FCFA
Date de création : 1^{er} janvier 1953
Actionnaires : Société Générale (40%), SGBC (26,16%), Etat (20%), CNPS (6,95%), STAR NATIONALE (3,20%)
Effectif : 215 employés (dont 27 cadres)
Réseau : 14 agences (dont 08 à N'Djaména)

3. COMMERCIAL BANK Tchad(CBT)

Forme juridique : Société Anonyme (SA)
Capital social : 10 milliards FCFA
Date de création : en 1962
Actionnaires : Etat tchadien (62%), Groupe FOTSO (18%), CNPS (9%), STAR NATIONALE (4%), BDEAC (2%), CBC (2%), Autres privés (3%).
Effectif : 198 employés (dont 34 cadres)
Réseau : 04 agences (dont 02 à N'Djaména)

4. BANQUE COMMERCIALE DU CHARI(BCC)

Forme juridique : Société Anonyme
Capital social : 23 milliards FCFA
Date de création : 1^{er} février 1973
Actionnaires : Etat tchadien (50%) et Etat libyen (50%)
Effectif : 155 employés (dont 67 cadres)
Réseau : 09 agences (dont 06 à N'Djaména)

5. BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE (BAC)

Forme juridique : Société Anonyme (SA)
Capital social : 7,5 milliards FCFA
Date de création : 19 mars 1996
Actionnaires : le Tchad et le Soudan à parts égales
Effectif : 40 employés (dont 7 cadres)
Réseau : 2 agences (dont 1 à N'Djaména)

6. BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE au TCHAD (BSIC)

Forme juridique : Société Anonyme
Capital social : 8 milliards FCFA
Date de création : en 2002
Actionnariat : principal actionnaire la BSIC Tripoli (98 % des actions)
Effectif : 130 employés (dont 25 cadres)
Réseau : 11 agences (dont 08 à N'Djaména)

7. ORABANK Tchad(OBT)

Forme juridique : Société Anonyme (SA)
Capital social : 10 milliards FCFA
Date de création : 07 janvier 1992
Actionnariat : ORAGROUPE SA
 actionnaire unique (100 % du capital)
Effectif : 160 employés (dont 19 cadres)
Réseau : 10 agences (dont 04 à N'Djaména)

8. UNITED BANK FOR AFRICA-TCHAD (UBA-TCHAD)

Forme juridique : Société Anonyme (SA)
Capital social : 10 milliards FCFA
Date de création : 07 mars 2007
Actionnaires : UBA, Plc (88,97 %) et Afriland Propoerties Ltd (11,03 %)
Effectif : 149 employés (dont 15 cadres)
Réseau : 07 agences (dont 06 à N'Djaména)

9. BANQUE DE L'HABITAT DU TCHAD (BHT)

Forme juridique : Société Anonyme (SA)
Capital social : 10 milliards FCFA
Date de création : en 2016
Actionnaires : Etat (50 %), Société des Hydrocarbures du Tchad-SHT (25 %) Caisse Nationale de Prévoyance Sociale-CNPS (25 %).
Effectif : 57 employés (dont 12 cadres)
Réseau : une (1) agence à N'Djaména

Figure n° 1: Réseau bancaire au 30 juin 2020

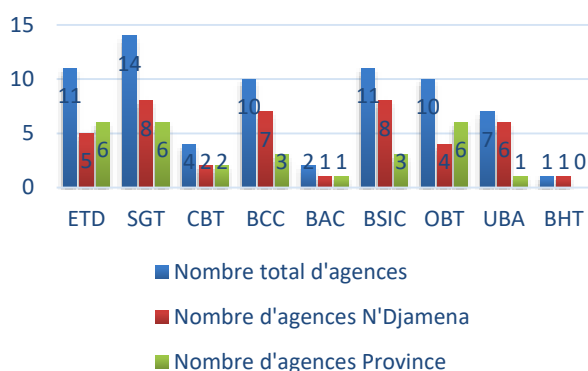


Figure n°2: Réseau bancaire au 30 juin 2020

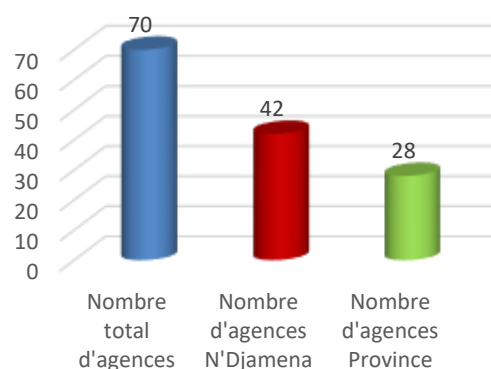


Figure n°3: Réseau bancaire au 30 juin 2019

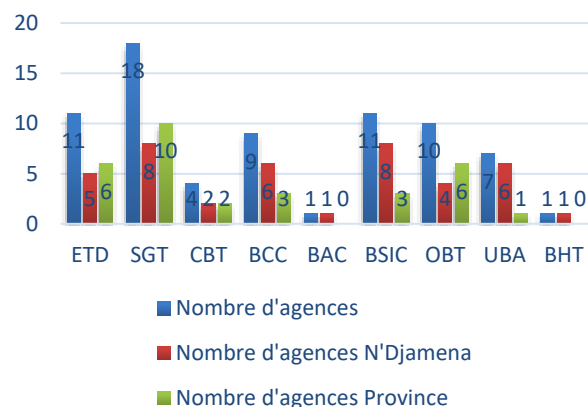
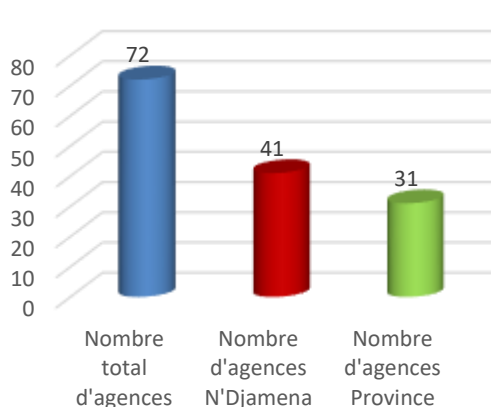


Figure n°4: Réseau bancaire au 30 juin 2019



Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

B EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE TCHADIEN

Les principaux indicateurs du système bancaire tchadien dénotent, entre juin 2019 et juin 2020, une poursuite de la tendance à la hausse, en dépit d'un tassement observé au cours du premier trimestre de l'année 2020.

I. Situation bilancielle

Le total cumulé des bilans des neufs (9) banques a enregistré une baisse de 1,02% en glissement annuel. Il est passé de 1.331,977 milliards FCFA au 30 juin 2019 à 1.314,326 milliards FCFA fin juin 2020, après s'être situé à 1.281,195 milliards FCFA au 31 mars 2020.

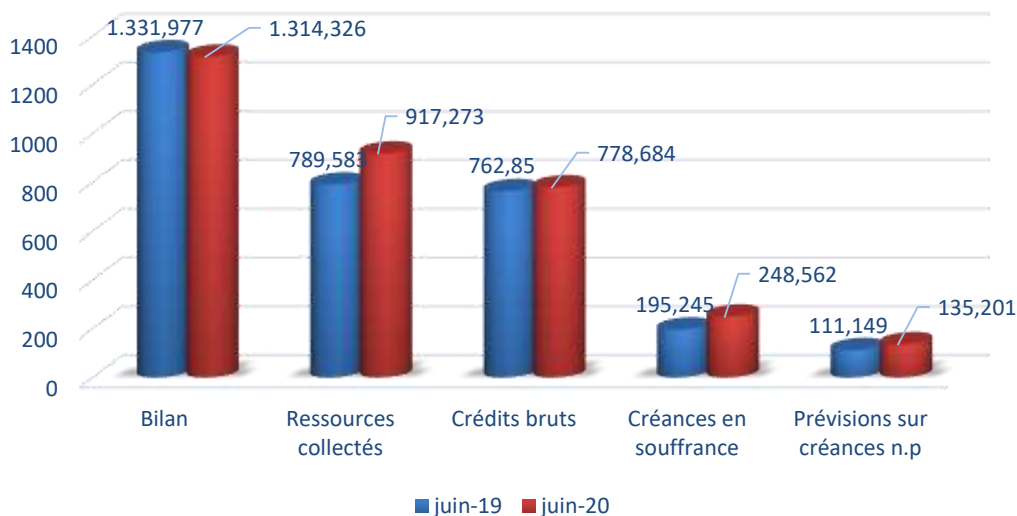
Les ressources collectées se sont nettement améliorées. Elles ont connu une progression de 16,17% sur un an, passant de 789,583 milliards de FCFA fin juin 2019 à 917,273 milliards FCFA un an plus tard. Comparées à leur niveau de mars 2020, elles ont enregistré une baisse de 9,32 % en trois (3) mois.

En emplois, les encours de crédits (bruts) à la clientèle s'établissent à 778,684 milliards FCFA au 30 juin 2020 contre 762,850 milliards FCFA au 30 juin 2019, soit une augmentation de 2,07% % en douze (12) mois.

Sur la même période, les créances en souffrance enregistrent une augmentation, passant de 195,245 milliards FCFA à 248,562 milliards FCFA, soit +27,31%. Leur niveau, rapporté aux crédits bruts, est certes en baisse (25,59% contre 31,92 % un an plus tôt), cependant il demeure toujours très élevé.

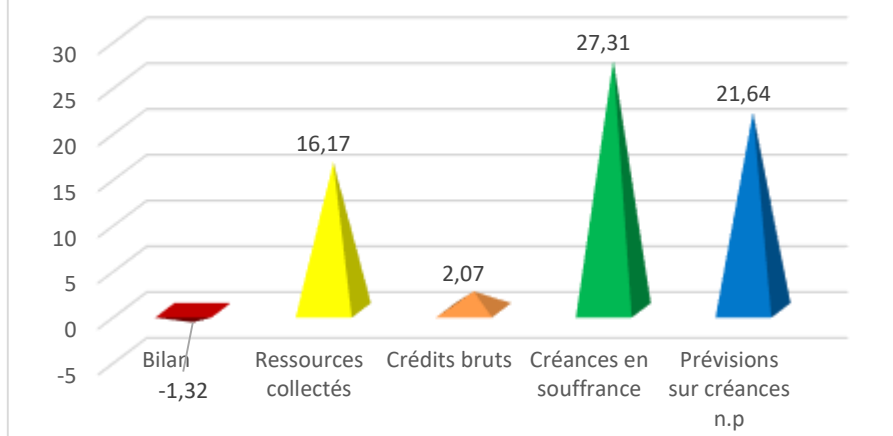
Les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle sont également en hausse : 135,201 milliards contre 111,149 milliards FCFA au 30 juin 2019 soit +21,64%. La couverture des créances en souffrance par les provisions s'établit à 54,40 % au 30 juin 2020 (contre 56,93% au 30 juin 2019) et celle des crédits nets par les dépôts à 142,54% (contre 121,16% au 30 juin 2019).

Figure n° 5 : Evolution des principaux agrégats (en milliards de FCFA)



Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

Figure n° 6 : Variation des principaux agrégats (en %)



Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

II. Opération avec la clientèle

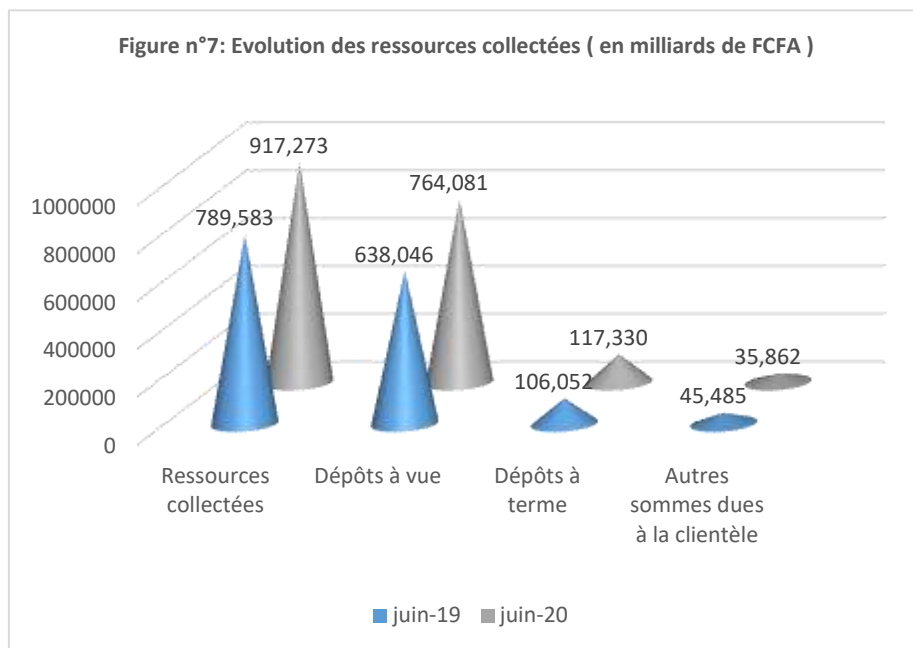
1. Les ressources collectées

Comparé à juin 2019, le total des dépôts reçus (à vue et à terme) de la clientèle (hormis les « autres sommes dues à la clientèle ») a connu une hausse notable au 30 juin 2020. Il est passé de 744,098 milliards FCFA à 881,411 milliards FCFA entre les deux dates, soit une augmentation de 18,45% en douze (12) mois, due à la hausse des dépôts à vue (+19,79%). Ceux-ci demeurent prédominants avec une proportion de 83,30% du total des ressources collectées tandis que les dépôts à terme n'en représentent que 12,79%, et les autres sommes dues à la clientèle 3,91%.

Tableau n°1 : Evolution des ressources (en milliards de FCFA)

	Juin 2019	Juin 2020
Dépôts à vue	638,046	764,081
Dépôts à terme	106,052	117,330
Autres sommes dues	45,485	35,862
Total ressources collectées	789,583	917,273

Source : Tableau de Bord APEC-Tchad



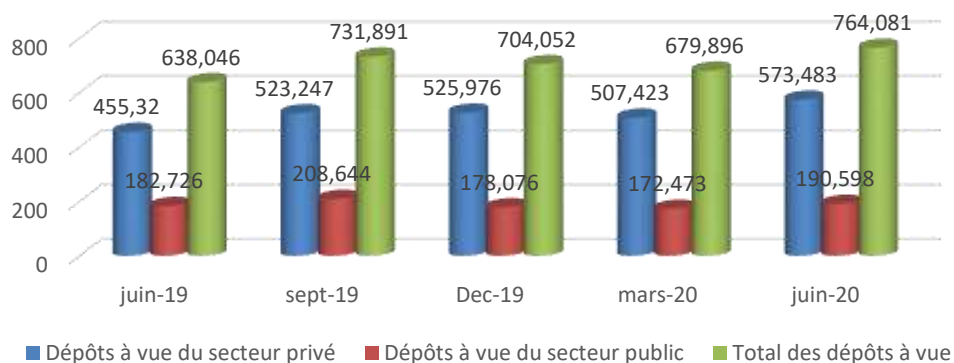
Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

Tableau n°2 : Evolution des dépôts à vue (en milliards de FCFA)

	juin-19	Sept-19	Dec-19	Mars-20	Juin-20
Dépôts à vue du secteur privé	455,320	523,247	525,976	507,423	573,483
Dépôts à vue du secteur public	182,726	208,644	178,076	172,473	190,598
Total des dépôts à vue	638,046	731,891	704,052	679,896	764,081

Source : Tableau de Bord APEC-Tchad

Dans les dépôts à vue, ceux du secteur privé ont enregistré une augmentation de 25,95% entre juin 2019 et juin 2020 et représentent 75,06% du total. (contre 24,94 pour les dépôts du secteur public).

Figure n° 8: Evolution des dépôts à vue par secteur
(en milliards de FCFA)

Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

Tableau n°3 : Evolution des dépôts par type de comptes
(en milliards de FCFA par trimestre)

	juin-19	sept-19	déc-19	mars-20	juin-20
Dépôt à vue	638,046	731,891	704,052	679,896	764,081
Dépôt à terme	106,052	105,657	106,865	114,065	117,33
Autres sommes dues à la clientèle	45,485	40,293	49,651	45,042	35,862
Total des dépôts	789,583	877,841	860,568	839,003	917,273

Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

2. Les crédits distribués

Les encours de crédits (bruts) au secteur public (Etat, Administration publique et entreprises publiques) s'établissent à 110,992 milliards FCFA (14,25% du total) à fin juin 2020 contre 122,492 milliards FCFA un an plus tôt (16,06% du total), soit une baisse de 9,38% en douze (12) mois. Les crédits (bruts) au secteur privé quant à eux passent de 640,358 milliards FCFA fin juin 2019 à 667,692 milliards FCFA au 30 juin 2020, soit une augmentation de 4,27%.

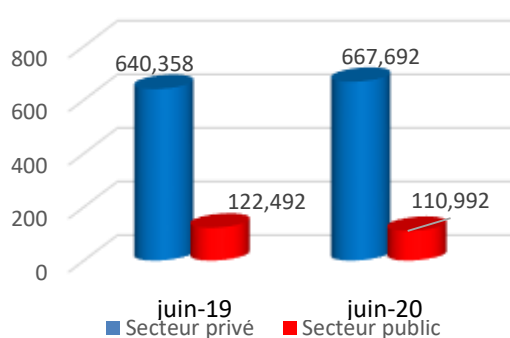
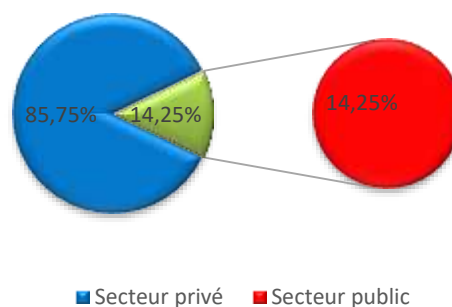
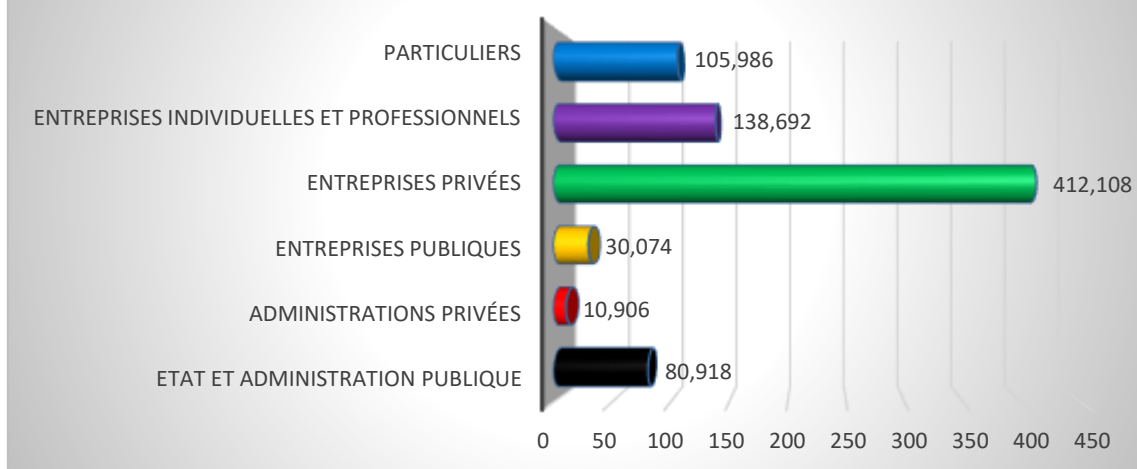
Figure n° 9 : Encours de crédits par secteur
(en milliards de FCFA)

Figure n°10 : Encours de crédits par secteur au 30 juin 2020 (en %)



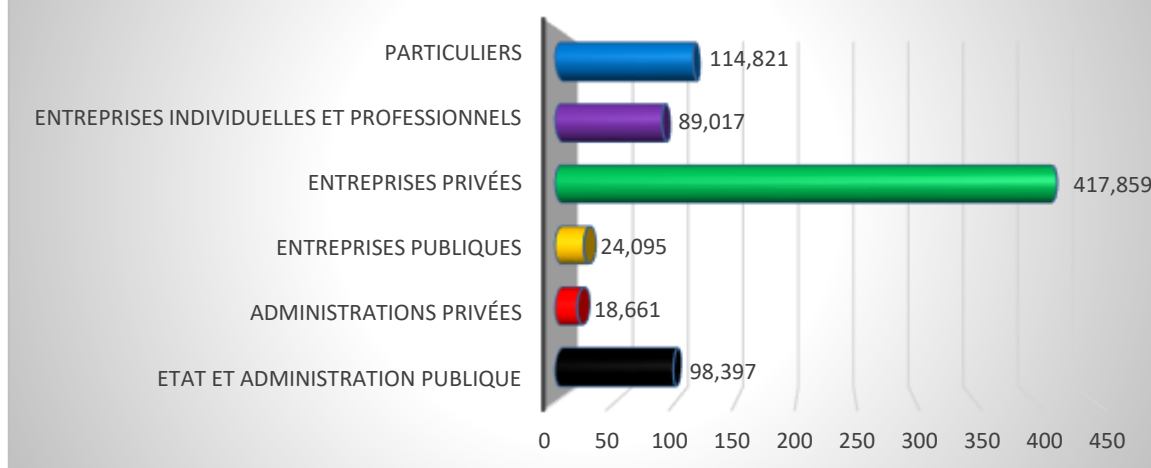
Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

Figure n° 11 : Encours de crédits par type de bénéficiaires au 30 juin 2020
(en milliards de FCFA)



Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

Figure n° 12 : Encours de crédits par type de bénéficiaires au 30 juin 2019
(en milliards de FCFA)



Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

Tableau n° 4 : Evolution des crédits par type de bénéficiaires (en milliards de FCFA)

	juin-19	sept-19	Dec-19	mars-20	juin-20
Etat et Administration publique	98,397	95,285	98,305	84,624	80,918
Administration privées	18,661	21,842	20,51	20,792	10,906
Entreprises publiques	24,095	24,574	26,083	27,299	30,074
Entreprises privées	417,859	446,866	428,874	408,299	412,108
Entreprises individuelles et professionnels	89,017	79,9	84,357	139,316	138,692
Particuliers	114,821	98,287	111,299	97,009	105,986
Total	762 850	766,754	769,428	777,339	778,684

Source : Tableau de Bord APEC-Tchad

Figure n°13 : Evolution des crédits à Etat et Administration publique

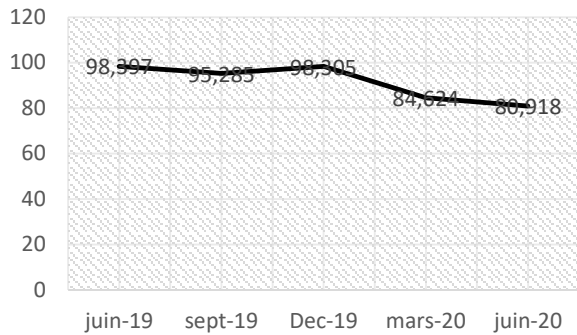


Figure n°14 : Evolution des crédits aux Administrations privées

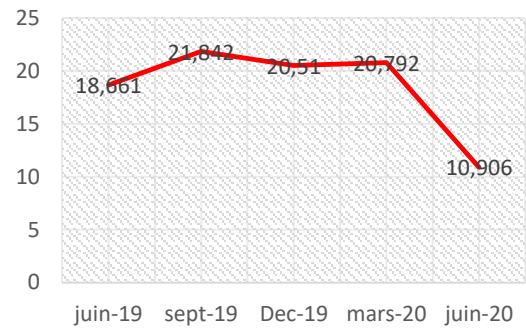


Figure n° 15 : Evolution des crédits aux Entreprises publiques

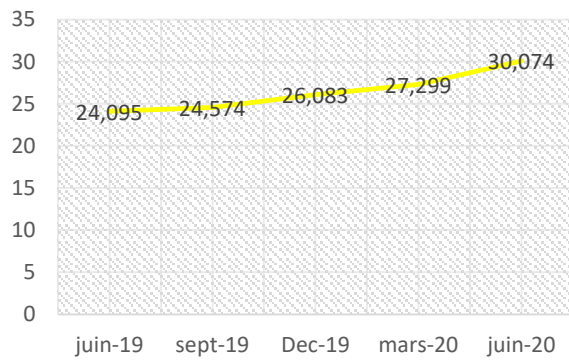


Figure n° 16 : Evolution des crédits aux Entreprises privées

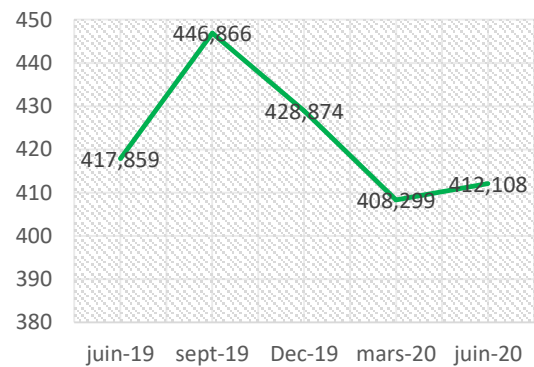
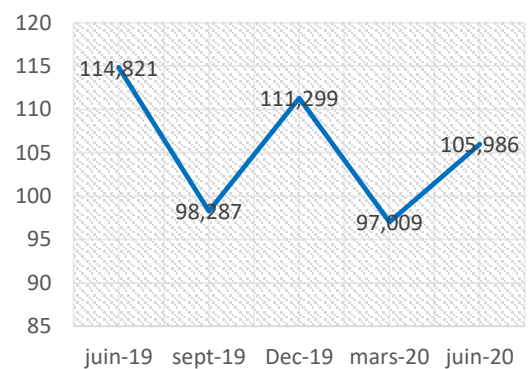


Figure n°: 17 Evolution des crédits aux Entreprises individuelles et professionnels

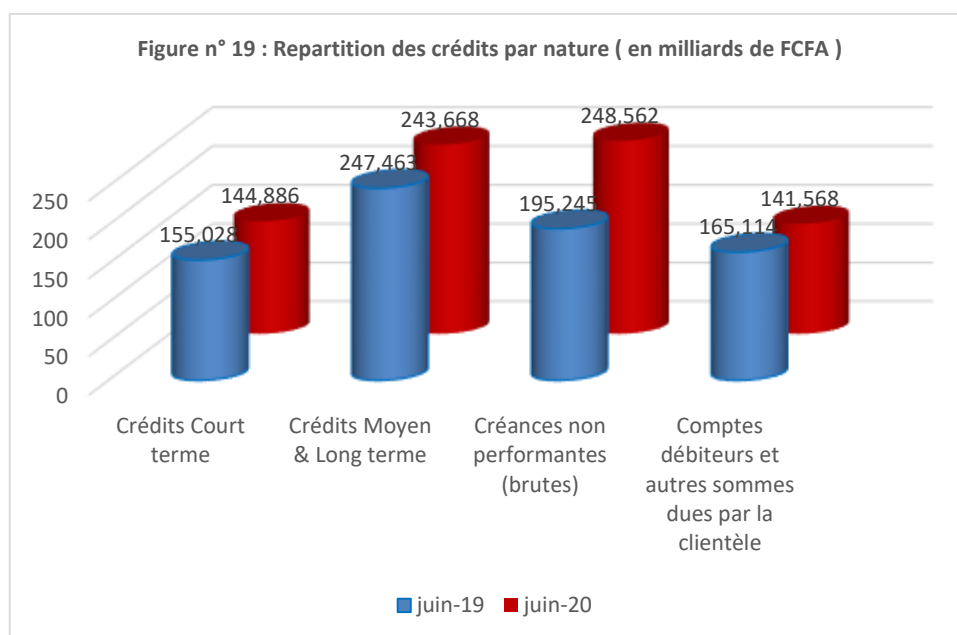


Figure n° 18: Evolution des crédits aux Particuliers



Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

Suivant la nature des emplois, les crédits à moyen et long terme ne représentent qu'un peu plus de 31,30 % du total.



Source : Tableau de Bord APEC-Tchad

Tableau n°5 : Evolution des crédits par nature (en milliards de FCFA)

	juin-19	sept-19	Dec-19	mars-20	juin-20
Crédits Court terme	155,028	166,801	164,159	137,695	144,886
Crédits Moyen & Long terme	247,463	241,833	228,327	229,475	243,668
Créances non performantes (brutes)	195,245	199,314	196,639	201,918	248,562
Comptes débiteurs et autres sommes dues par la clientèle	165,114	158,806	180,303	208,251	141,568
Total	762 850	766,754	769,428	777,339	778,684

Source : Tableau de Bord APEC-Tchad

III. Moyens de paiements et services

1. Activité monétique

Au 30 juin 2020, le nombre cumulé des porteurs de cartes pour les sept (7) banques (SGT, Ecobank, CBT, Orabank, BCC, BSIC et UBA) exerçant l'activité monétique s'établit à 124.183 contre 115.641 à fin juin 2019, soit une hausse de 7,39%.

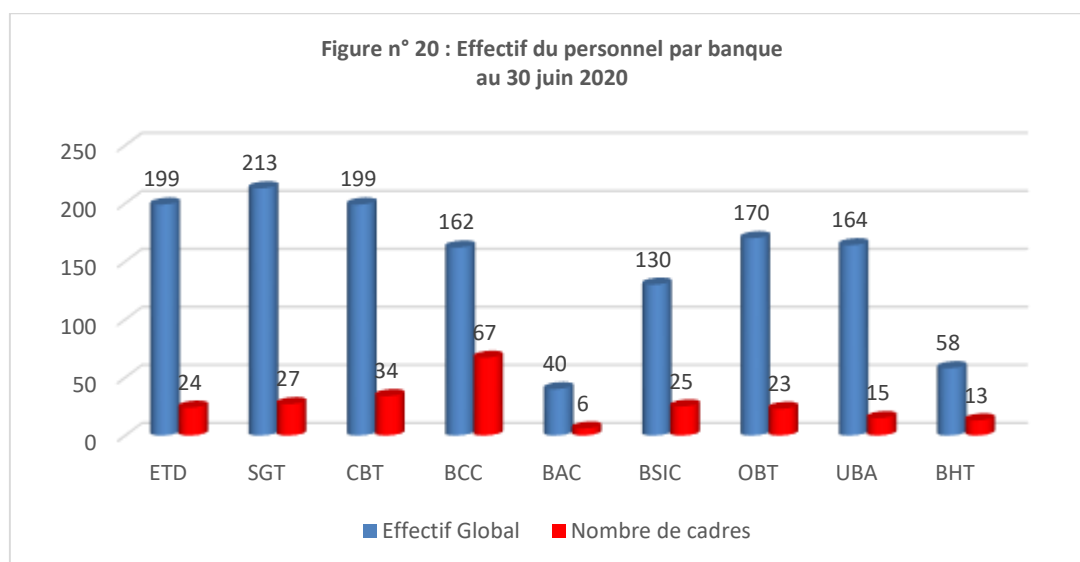
Le parc de terminaux compte 132 distributeurs et guichets automatiques de banque (DAB/GAB) et 84 terminaux de paiement électronique (TPE), contre respectivement 133 et 79 douze mois plus tôt. Il est décompté 239.008 transactions effectuées à travers ces terminaux au cours du deuxième trimestre de l'année 2020, contre 229.344 l'année précédente sur la même période, soit une progression de 4,31 %.

2. Opérations

Le montant total cumulé des transactions interbancaires domestiques (virements et chèques) enregistrées pour le deuxième trimestre de l'année 2020 est de 174,889 milliards FCFA contre 178,481 milliards FCFA l'année précédente à la même période, soit une baisse de 2,01%. Dans le même temps, les transferts internationaux émis (y compris en Credoc) ont fortement baissé de 40%, passant de 107,308 milliards FCFA 65,800 milliards FCFA.

IV. Ressources humaines

De 1.303 personnes à fin juin 2019, l'effectif du personnel du système bancaire tchadien est passé à 1.335 (dont 234 cadres) au 30 juin 2020.



Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD

V. Réseau et bancarisation

Les neuf banques commerciales totalisent 70 agences et points de vente (contre 72 un an plus tôt) avec un portefeuille total de 421.364 clients (contre 387.311 clients au 30 juin 2019) soit une progression de 8,79%.

Tableau n°6 : Le réseau bancaire au 30 juin 2020 (Nombre d'agences)

	ETD	SGT	CBT	BCC	BAC	BSIC	OBT	UBA	BHT	TOTAL
Nombre total d'agences	11	14	4	10	2	11	10	7	1	70
Nombre d'agences N'Djamena	5	8	2	7	1	8	4	6	1	42
Nombre d'agences Province	6	6	2	3	1	3	6	1	0	28

Source : Tableau de Bord APEC-Tchad

C EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'APEC- TCHAD ET DE SES MEMBRES, REUNIONS, ACTIVITES DANS LE CADRE COMMUNAUTAIRE...

I. Réunions

Rencontres (en visioconférence)

1. Le 16 avril 2020 : réunion du Comité de Direction FOCADAC
2. Le 24 avril 2020 : réunion du Comité de Direction GIMAC
3. Les 27 et 28 avril 2020 : rencontre des Directeurs Généraux des banques pour la mise en place du mécanisme d'apurement de la dette intérieure.
4. Le 19 mai 2020 : réunion du Conseil de la Fédération des APEC
5. Le 19 juin 2020 : rencontre des Directeurs Généraux des banques : examen de la convention sur la dette intérieure.
6. Le 23 juin 2020 : réunion du Conseil de la Fédération des APEC
7. Le 29 juin 2020 : réunions du Comité de Direction et de l'Assemblée Générale du GIMAC

Travaux de la Commission Nationale de Recouvrements des Créances des Banques Locales

1. Le 10 avril 2020 : Présentation des membres de la Commission Nationale de Recouvrement des Créances des Banques Locales (CNRCBL) et examen du projet d'Arrêté, portant organisation et modalités de fonctionnement de la Commission Nationale de Recouvrement des Créances des Banques Locales et du projet de manuel des procédures de la Commission.
2. Le 17 avril 2020 : Examen et adoption de la version finale du manuel des procédures de la Commission.
3. Le 08 juillet 2020 : Réunion élargie aux représentants des banques pour validation du projet de manuel des procédures et échanges sur les prochaines étapes des travaux de la Commission.
4. Le 10 juillet 2020 : Examen du projet de lettre à adresser aux dirigeants des banques indiquant les dispositions et diligences à prendre ou accomplir pour le lancement des travaux de la Cellule Technique.

5. Le 23 juillet 2020 : Elaboration du projet de budget de la Commission à soumettre aux banques pour approbation et programmation des travaux de la Cellule Technique dans les banques.
6. Le 28 juillet 2020 : Examen des listes des dossiers transmises par les banques à traiter par la Cellule Technique et définition du mode opératoire de la Cellule Technique.
7. Le 03 août 2020 : Adoption du budget de fonctionnement de la Commissions par les banques et planification des activités de la Cellule Technique dans les quatre banques ayant déposé les listes des dossiers auprès de la Commission.
8. Le 12 août 2020 : Rencontre avec le nouveau Coordonnateur de la Cellule Technique suite à la mutation de l'ancien Directeur de la Police Judiciaire.
9. Le 22 août 2002 : Elaboration du modèle de convocation, de la fiche de reconnaissance et d'engagement à adresser aux clients.
10. Le 26 août et le 03 septembre 2020 : Evaluation des premières missions effectuées par la Cellule Technique dans les quatre banques.

II. Agréments

1. Arrêté N° 088/MFB/SE/DGM/DGSTCP/DAFMSEMF/2020 du 17 juin 2020 portant agrément de la **SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DELOITTE TOUCHE TOHMATSU GABON** en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Banque de l'Habitat du Tchad.
2. Arrêté N° 093/MFB/SE/DGM/DGSTCP/DAFMSEMF/2020 du 29 juin 2020 portant agrément de la **SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DELOITTE TOUCHE TOHMATSU GABON** en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de Ecobank-Tchad.
3. Arrêté N° 094/MFB/SE/DGM/DGSTCP/DAFMSEMF/2020 du 29 juin 2020 portant agrément de Monsieur **NICOLAS MATHIEU FABRE BALESME** en qualité de Co-commissaire aux Comptes suppléant de Ecobank-Tchad.

D. INSTRUCTION N°003/GR/2019 RELATIVE A LA RETROCESSION DES DEVISES A LA BEAC PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**LE GOUVERNEUR**

Vu les Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en vigueur ;

Vu le règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la CEMAC ;

En application des articles 38 et 40 dudit Règlement.

PREND L'INSTRUCTION DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier. La présente instruction définit les conditions et modalités de rétrocession des devises encaissées par les établissements de crédit ainsi que de cession de leurs avoirs injustifiés détenus dans les comptes de correspondants à la Banque Centrale.

Article 2. La rétrocession est l'opération par laquelle un établissement de crédit de la CEMAC cède les devises encaissées à la Banque Centrale contre Francs CFA.

Article 3. Les devises à rétrocéder par les établissements de crédit à la Banque Centrale sont celles relatives notamment aux recettes d'exploitation de biens et services, aux emprunts, aux avances en comptes courants, aux revenus, aux dons, aux investissements directs ou de portefeuille et aux transferts sans contrepartie.

Article 4. Les établissements de crédit rétrocèdent à la Banque Centrale, par l'entremise de leurs correspondants étrangers, au moins 70% des devises reçues dans le cadre des opérations visées à l'article 3 de la présente Instruction.

Article 5. La proportion des devises restantes est destinée à couvrir uniquement les besoins courants des établissements de crédit tels que définis par la Banque Centrale, sans préjudice de l'application des dispositions relatives aux positions de change prévues par la réglementation bancaire en vigueur.

Les devises détenues par les établissements de crédit au-delà de leurs besoins courants sont des avoirs extérieurs injustifiés et sont rétrocédées sans délai à la Banque Centrale.

Article 6. Les établissements de crédit rétrocèdent les devises visées à l'article 3 de la présente Instruction, dans les 3 jours ouvrés de la réception de celles-ci dans leurs comptes de correspondants à l'extérieur, par virement dans les comptes ouverts par la Banque Centrale auprès de ses correspondants hors CEMAC.

Les comptes des correspondants de la Banque Centrale sont communiqués aux établissements de crédit par lettre circulaire.

Article 7. Pour les devises autres que l'euro, la contrevaletur en Franc CFA du montant rétrocédé est calculée sur la base des cours déterminés par la Banque Centrale au moment de la disponibilité des fonds reçus

La Banque Centrale n'est pas liée par les cours appliqués par les établissements de crédit à leur clientèle dans le cadre des opérations de rapatriement des devises visées à l'article 3 de la présente Instruction.

Articles 8. Les établissements de crédit transmettent à la fin de chaque journée ouvrable à la Banque Centrale, les ordres de transfert à J-1 attestant de leurs rétrocessions de devises ainsi que les relevés de leurs comptes, toutes devises confondues, auprès des correspondants extérieurs.

Articles 9. Tout manquement aux dispositions de la présente Instruction expose le contrevenant aux sanctions prévues par la Réglementation en vigueur.

Article 10. La présente Instruction peut être modifiée par la Banque Centrale. Elle peut être précisée par Lettre circulaire de celle-ci.

Article 11. La présente Instruction, qui abroge toute disposition antérieure portant sur le même objet entre en vigueur à compter de sa date de signature. Elle est notifiée aux établissements de crédit ainsi qu'à leurs associations professionnelles.

NB : Instruction N° 003 sur 14 (le reste dans les numéros suivants).